



SAS DAMERON

(Siret : 39998769200031)

M. DAMERON

7 rue Denis Papin

ZA des Montatons

91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Entreprise titulaire de la qualification

Qualibois module Air

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 26 janvier 2024 au 26 janvier 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 13/12/2022 : 594161A1244000/001 522859/27 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 13/12/2022 : 594161A1244000/001 522859/27 - SMA BTP (Paris)

Qualibois module Eau

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 19 février 2024 au 19 février 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 13/12/2022 : 594161A1244000/001 522859/27 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 13/12/2022 : 594161A1244000/001 522859/27 - SMA BTP (Paris)



Numéro Qualibois : QB/54050

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 29 décembre 2023

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



Qualibois est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 26 janvier 2027 pour Qualibois module Air, 19 février 2025 pour Qualibois module Eau